



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 16.12.2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf C.LAMOTTE

Pouvoirs : C.LAMOTTE à Z.SAÏDI

Secrétaire de séance : E.PROCUREUR

Approbation du précédent conseil municipal du 07.11.2024

Point à apporter sur le précédent compte rendu :

-Réception des ouvrages de gestion des inondations sur la Veune et le Merdarioux

Il faut lire : 1940000.00 euros sur Marsaz subventionnés par ARCHE AGGLO, l'Agence de l'eau et l'Etat – Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et Fonds Verts.

Contre :

Abstention :

Pour : 9

Election du 3^{ème} adjoint

Suite à l'élection complémentaire de 6 nouveaux conseillers, il est proposé d'élire un 3^{ème} adjoint, Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Les élus suivants se proposent :

-Eric IZIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 11

Eric IZIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Participation prévoyance santé

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la commune doit délibérer afin de choisir si elle adhère à un contrat prévoyance auprès du Centre de gestion de la Drôme ou si elle donne une participation (minimum 7.00 euros) aux employés de la commune qui ont déjà une prévoyance santé labellisée.

Après une explication du 1^{er} adjoint, il est proposé que la commune propose d'indemniser les agents ayant un contrat labellisé à hauteur de 10.00 euros mensuel.

Après le choix de cette décision, nous devons envoyer un projet de délibération au Comité Social Territorial pour une saisine en date du 03/02/2025 et prévoir un conseil municipal après cette date afin de valider la décision du comité.

Pour : 14

Contre :

Abstention :



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Etat de situation des logements de la commune

Pour les besoins de la comptabilité auprès de la trésorerie d'Annonay, nous avons besoin de rédiger une délibération énonçant les logements de la commune et leurs loyers actuels.

Bâtiments	Adresses	Loyers	Charges
Logement mairie 1	1 Place de la mairie	282.74 euros	0.00 euros
Logement mairie 2	1 Place de la mairie	300.00 euros	0.00 euros
Logement école	15 Grande Rue	351.00 euros	80.00 euros
Logement de l'annexe	6 Petite Rue	420.00 euros	80.00 euros
Annexe	6a Petite Rue	200.00 euros	0.00 euros

Pour : 14 Contre : Abstention :
.....

Droit de préemption SAFER sur un terrain agricole

Nous avons eu en mairie la notification d'une vente de terrain agricole,
Nous avons donc demandé à la SAFER de préempter ce terrain agricole (parcelle ZP 0056 de 3020 m2) située Quartier Sizai.

La condition pour que la SAFER préempte cette parcelle, est que la mairie loue celle-ci à un exploitant agricole pour une durée minimum de 15 ans.

Le prix de revente du terrain est constitué comme suit :

Prix d'acquisition : 3000.00 euros

Frais d'acte d'acquisition pour la SAFER : 600.00 euros

Soit un total de 4386.60 euros TTC dont 136.60 euros de TVA

Les crédits seront prévus au budget communal 2025.

Pour : 14 Contre : Abstention :
.....

Garantie d'emprunt pour un logement locatif PLUS et un logement PLAI « Lotissement Le Champ Fleuri »

Afin de compléter le dossier de financement du programme locatif de deux logements au Lotissement « Le Champ Fleuri », Habitat Dauphinois sollicite la commune pour une garantie d'emprunt correspondant au financement PLUS, PLUS Foncier, PLAI et PLAI Foncier soutien à la production, contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

La demande concerne les emprunts suivants :

- PLUS pour un montant de 117449.00 euros
- PLUS Foncier pour un montant de 42863.00 euros
- PLAI pour un montant de 119549.00 euros
- PLAI Foncier pour un montant de 42863.00 euros

La commune est garante à 50% du prêt soit pour un montant de 161362.00 euros.

Pour : 14 Contre : Abstention :



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

DIVERS ET TOUR DE TABLE

- Election municipale partielle – connaissance des nouveaux élus
 - Virement de crédit pour une facture d'investissement
- Afin de pouvoir régler la facture du bureau d'étude pour le projet de modification simplifiée du PLU, et au vu du temps imparti qu'il nous reste avant la fin de l'année, il a été nécessaire de faire un virement de crédit pour la somme de 2484.00 euros.
- Commissions communales, les élus déjà en exercice expliquent les différentes commissions de la commune afin que chacun des nouveaux élus puissent s'inscrire à une ou plusieurs commissions.
 - Les anciens élus souhaitent la bienvenue aux nouveaux
 - M.BULIDON informe qu'il faut prévoir en tout début d'année une commission finance
 - Nous informons les membres du conseil que Mme PONCE a demandé sa démission
 - F.BUNGENER rappelle que le recensement se fera du 16/01 au 15/02/25
- Les déchets ménagers : le SITRAD a informé que le poids des déchets ménagers a été réduit à environ 3%
- Mme CHANAL, référente CDL pour la commune à la trésorerie d'Annonay nous a informé que les comptes de Marsaz se portent bien
- Les vœux du maire se feront le vendredi 17 janvier à 18h30

La séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil se déroulera le 30/01/2025 à 20h en mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT